

Décision n° D2020_029

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-14 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n° 2018-208 en date du 3 avril 2018 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Vu le budget départemental,

décide

– de contracter auprès de l'Agence France Locale à laquelle il a adhéré en 2017, un prêt de 30 000 000 euros afin de financer les dépenses d'investissement du Département.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Date de versement des fonds	20 août 2020
Date d'échéance	20 septembre 2040
Durée	20 ans
Mode d'amortissement	Linéaire trimestriel
Taux fixe	0,54%

Base de calcul des intérêts	Exact /360
Périodicité des intérêts	Trimestrielle
Score Gissler	1A
TEG	0,5476%

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le



ID : 093-229300082-20200805-D2020_029-AR